Département du MORBIHAN
Commune de PLOUAY

PLAN LOCAL D'URBANISME
Elaboration

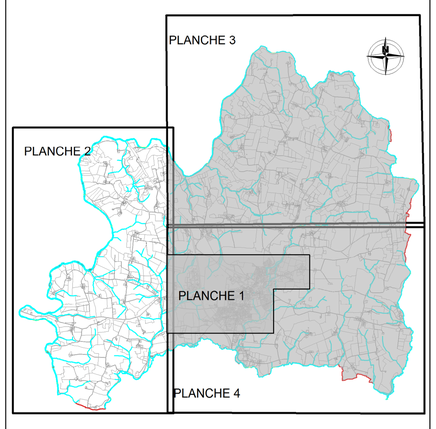

APPROBATION

Vu pour être annexé à notre délibération du conseil municipal du

Le Maire

1/5 000

0 100 200 m

5.1 DOCUMENT GRAPHIQUE
2) PLANCHE OUEST

Feuille éditée le : vendredi 15 mars 2013

LEGENDE

- Limites communales
- Espace boisé classé à créer ou à conserver
- Emplacement réservé
- Protection des sites archéologiques
- Marge de recul par rapport aux voies
- Zones non aedificandi
- Sentiers de grande randonnée (G.R. 38 et 34)
- Cours d'eau secondaires
- Plans d'eau, cours d'eau
- Nouvelles constructions non cadastrées
- Permis de construire accordé
- Limites de zones

ZONES AGRICOLES "A"

- Aa : secteur de développement des activités agricoles
- Ab : secteur agricole où la création de bâtiments d'activités est restreinte.
- Azh : secteur agricole identifié dans l'inventaire des zones humides.
- *bâtiment agricole de caractère pouvant faire l'objet d'un changement de destination. (cf. : localisation détaillée pièce 5.1.5)*

ZONES NATURELLES "N"

- Na : secteur de protection des paysages, des sites et milieux naturels
- Nzh : secteur de protection des zones humides
- Nc : secteur de camping saisonnier
- Nv : secteur de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Nha : secteur de hameau résidentiel pouvant recevoir de nouvelles constructions
- Nhb : secteur de hameau résidentiel à conforter par des extensions de l'existant
- Nr : secteur de hameau résidentiel présentant un intérêt architectural à conserver
- Nl : secteur de loisirs de plein-air.
- Nm : secteur de protection et de mise en valeur des sites archéologiques

ELEMENTS DE PAYSAGE (article L 123-1-5 alinéa 7 du code de l'urbanisme)

- Arbres, haies et talus à préserver
- Patrimoine protégé

PRINCIPE D'ORGANISATION DES ZONES U ET AU

- accès motorisé obligatoire.
- accès motorisé direct interdit
- écran végétal à créer
- circulation douce à créer
- espace vert à conserver

Liste des emplacements réservés présents sur cette feuille
Bénéficiaire pour tous les emplacements la commune.

Numéro de l'emplacement et Surface approximative en m²		Désignation des opérations
10	p.m.	Aménagement des rives du SCORFF : ouverture
11	14 000	Aménagement d'un espace vert à la chapelle SAINT-VINCENT

Liste des éléments du patrimoine à protéger, présents sur cette feuille

Eléments du patrimoine à protéger en raison de l'intérêt historique et paysager Repère et description	
C	Croix pattée de BRAMBANEM
D	Croix de KERVIDEN
G	Chapelle Saint VINCENT
L	Chapelle Sainte ANNE
M	Fontaine Sainte ANNE
Q	Four à pain de KERLIDEC
U	Promontoire barré gaulois et enceinte médiévale de Sainte ANNE

Commune de BERNE

Commune de GUILLIGOMARC'H (Finistère)

Commune d'ARZANO (Finistère)